

Réunion du Comité Directeur UFOLEP Du 29 mars 2023.

Présents : P. Déon, J-Cl Bezot, D. Creux, M. et M-Cl Cellier, G. Balourdet, A. Geoffroy, A. Venel (en partie).

Excusé : L. Dameron

Assistent : M. Mayenga (Délégué Départemental Ufolep), F. Beaurain (Ligue de l'Enseignement)

1. Adoption du PV du 22/2/2023

A rajouter : Lors de ce dernier CD, suite à décision de celui-ci, une remise sur passeports moto de 1190,00€ a été accordée.

Adopté.

2. Préparation de l'AG du 31 mars 2023.

Les comptes annuels 2022, ont été présentés aux membres du CD présents le mercredi 15 mars.

Le compte de résultat pour un total des produits de 203 243,00 € et des charges de 158 698,73€ est bénéficiaire de 44 544,27€, en grande partie dû aux subventions (60 182,00€), aux licences (48 851,83€), au remboursement de l'UFOLEP Nationale (30 916,00€)

Par contre les charges d'exploitation sont en hausse par rapport à 2021, plus d'aides COVID et reprise des activités

Tarifs :

Concernant les frais d'arbitrage une augmentation de 2 € (soit 44€ au lieu de 42) a été retenue et sera proposée lors de l'AG du 31/03, pour une application la saison prochaine.

Appel à candidatures pour le CD et les commissions. Aucun candidat

En l'absence du trésorier L. Dameron, le rapport financier sera présenté par le Président P. Déon.

AG Nationale. A Alençon les 15 et 16 avril.

P. Déon et Mervyn y participeront.

3. National TIR 2023.

Dernièrement, une réunion en visio a regroupé le Responsable National Tir, P. Déon, Mervyn et C. Aimé Président de l'Amicale des tireurs de la Chapelle St Luc, pour définir l'organisation de ce National et le rôle de chaque instance.

Une circulaire reprenant la liste des personnalités, la restauration, les hôtels, est en cours d'élaboration.

Le Président National viendra fin avril pour visiter le centre de tir et les installations.

Des demandes de subvention seront faites aux Conseils Départemental et Régional, ainsi qu'à la Ville de la Chapelle.

4. ANS (Agence National du sport).

Décisions prises lors d'une réunion en date du 27 mars, concernant l'orientation des crédits ANS UFOLEP au Comité Régional Grand Est, pour 2023 :

Composition de la commission territoriale Ufolep 10 : P. Déon et M. Mayenga.

Instruction des dossiers à partir de critères déterminés, les associations pouvant déposer jusqu'à 3 actions par dossier.

Répartition financière pour le Comité Aube : 11000€, soit 6500€ pour les clubs et 4500 pour le Comité.

5. Questions diverses.

- **D. Creux**

Intervient pour le compte de la CN foot, afin que le Comité se positionne pour les finales des coupes de France en 2024.

- **M. Cellier**

Signale avoir écrit un courrier au National, demandant à quoi servent les formations territoriales motos. Sans réponse.

- **G. Balourdet.**

Présente les divergences existant entre les fédérations cyclo concernant les certificats médicaux.

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 26 avril à 18h00

Fin de la réunion à 20h00